

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
 COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le sept Décembre, à vingt-et-une heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres :

Date de l'affichage à la porte de la Mairie :

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Philippe BOURGEOIS (3^{ème} Adjoint) – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Antoine FONT – Carole CHEVREUX – Jean-Pierre MONS conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mr Éric BEC à Mme Régine CATIN ; Mme Marie-Claude JOLY à Mme Martine BAUDOT

EXCUSÉ : Mmes Louisette TRICHET – Marie-Paule FOUACHE

Absent : Mr Jacques CAILLEUX

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Mme le Maire rappelle aux Conseillers municipaux, que lors de la cession du Conseil municipal du 22 Novembre 2016, il avait été question d'ouvrir une séance du Conseil municipal avant le début de la commission finances fixée au 07 Décembre 2016, s'il n'y avait que quelques sujets à mettre en délibération.

De ce fait, deux demandes de SAUMUR AGGLO et de la Région nous étant parvenues la veille et le matin de cette commission finances, Mme le Maire demande aux Conseillers municipaux présents l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement une séance du Conseil municipal pour éviter de le convoquer dans les jours suivants.

12 Conseillers sont favorables, 2 s'abstiennent (Mr Antoine FONT et Mme Carole CHEVREUX)

Mme le Maire déclare la séance du Conseil municipal du 07 Décembre 2016 ouverte.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 novembre 2016.

1 - ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2016 ET PROVISOIRES 2017

ANNUITÉS DE LA DETTE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2002/17 du Conseil de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* (SAUMUR agglo) du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à SAUMUR agglo par les Villes de Saumur et Montreuil-Bellay, et concernant les équipements sportifs et culturels.

Les ajustements suivants sont apportés aux montants des charges transférées :

Pour l'année 2016 (**voir annexe 1**) : Saumur – 351,80 €

Pour l'année 2017 (**voir annexe 2**) : Saumur – 70 591,06 €

Trois emprunts transférés par la Ville de Saumur restent en cours sur cet exercice 2016. Deux d'entre eux arrivant à terme au 31/12/2016, l'Attribution de Compensation provisoire pour 2017 fait l'objet d'un ajustement.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération n° 2015/097-DC du 24 septembre 2015, SAUMUR agglo s'est dotée de la compétence en matière de PLUI. Dans le cadre de ce transfert, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 mars 2016 a procédé à l'analyse des coûts transférés par les communes à SAUMUR agglo. La répercussion des coûts est la suivante :

Communes	Type de document		Population DGF 2015	Enveloppe 1	Enveloppe 2		Enveloppe 3	TOTAL
				Forfait / hab 0,80 €	Cotisation / hab	Montant	Forfait / hab 0,50 €	
ALLONNES	PLU	SRU	3 129	2 503,20	0,50	1 564,50	1 564,50	5 632,20
ANTOIGNE	RNU		494	395,20	1,00	494,00	247,00	1 136,20
ARTANNES-SUR-THOUET	PLU	GRE	441	352,80	0,25	110,25	220,50	683,55
BRAIN-SUR-SUR-ALLONNES	PLU	GRE	2 093	1 674,40	0,25	523,25	1 046,50	3 244,15
BREZE	PLU	SRU	1 340	1 072,00	0,50	670,00	670,00	2 412,00
BROSSAY	PLU	SRU	366	292,80	0,50	183,00	183,00	658,80
CHACE	PLU	SRU	1 377	1 101,60	0,50	688,50	688,50	2 478,60
CIZAY-LA-MADELEINE	CC		529	423,20	1,00	529,00	264,50	1 216,70
COURCHAMPS	CC		497	397,60	1,00	497,00	248,50	1 143,10
DISTRE	PLU	SRU	1 781	1 424,80	0,50	890,50	890,50	3 205,80
EPIEDS	RNU	SRU	756	604,80	0,50	378,00	378,00	1 360,80
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	PLU	GRE	1 641	1 312,80	0,25	410,25	820,50	2 543,55
LA BREILLE-LES-PINS	PLU	SRU	628	502,40	0,50	314,00	314,00	1 130,40
LE COUDRAY-MACOUARD	POS		956	764,80	0,75	717,00	478,00	1 959,80
LE PUY-NOTRE-DAME	PLU	SRU	1 338	1 070,40	0,50	669,00	669,00	2 408,40
LE VAUDELNAY	PLU	SRU	1 269	1 015,20	0,50	634,50	634,50	2 284,20
MONTREUIL-BELLAY	PLU	GRE	4 394	3 515,20	0,25	1 098,50	2 197,00	6 810,70
MONTSOREAU	PLU	SRU	572	457,60	0,50	286,00	286,00	1 029,60
NEUILLE	PLU	SRU	1 026	820,80	0,50	513,00	513,00	1 846,80
PARNAY	PLU	GRE	521	416,80	0,25	130,25	260,50	807,55
ROU-MARSON	POS		719	575,20	0,75	539,25	359,50	1 473,95
SAUMUR (*)	PLU	SRU	29 737	23 789,60	0,50	5 151,50	14 868,50	43 809,60
SOUZAY-CHAMPIGNY	PLU	GRE	843	674,40	0,25	210,75	421,50	1 306,65
SAINT-CYR-EN-BOURG	PLU	GRE	994	795,20	0,25	248,50	497,00	1 540,70
SAINT-JUST-SUR-DIVE	PLU	SRU	422	337,60	0,50	211,00	211,00	759,60
SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	CC		495	396,00	1,00	495,00	247,50	1 138,50
TURQUANT	PLU	GRE	616	492,80	0,25	154,00	308,00	954,80
VARENNES-SUR-LOIRE	PLU	SRU	1 973	1 578,40	0,50	986,50	986,50	3 551,40
VARRAINS	PLU	SRU	1 265	1 012,00	0,50	632,50	632,50	2 277,00
VERRIE	PLU	GRE	469	375,20	0,25	117,25	234,50	726,95
VILLEBERNIER	PLU	SRU	1 525	1 220,00	0,50	762,50	762,50	2 745,00
VIVY	PLU	GRE	2 576	2 060,80	0,25	644,00	1 288,00	3 992,80
TOTAL GENERAL			66 782,00	53 425,60		21 453,25	33 391,00	108 269,85

(*) La commune de Saumur a réalisé un diagnostic « Grenelle » validé en 2016 pour 16 195 € HT. Une grande partie de cette étude pouvant être reprise pour l'élaboration du PLUI, 60% de cette étude sont déduits de la participation de la Ville de Saumur pour la première année, soit 9 717 € pour 2016. Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que l'adoption des attributions de compensation est acquise selon la règle de la majorité qualifiée.

DÉLIBÉRATION

Compte-tenu de la création de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2017, l'attribution de compensation 2017 sera évolutive et il appartiendra à la future CLECT d'en décider les modalités de calcul.

Vu la délibération n° 2002/17 de SAUMUR agglo en date du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation, en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* (SAUMUR agglo) par les Villes de Saumur et Montreuil-Bellay, et concernant les équipements sportifs et culturels ;

Vu les délibérations n° 2013/088-DC et n° 2013/089-DC du 26 septembre 2013 portant sur l'évolution de la compétence de SAUMUR agglo ;

Vu la délibération n° 2015/097-DC du 24 septembre 2015 relative au transfert à SAUMUR agglo de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2015/158-DC du 10 décembre 2015 relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat ;

Vu la délibération n° 2016/037-DC du 23 juin 2016 relative à l'approbation du montant des attributions de compensations provisoires 2016 et à la validation de l'application du régime dérogatoire permettant des ajustements ultérieurs de l'attribution de compensation en fonction des coûts réels de la compétence PLUI ;

Vu la délibération de SAUMUR agglo en date du 1^{er} décembre 2016 approuvant le montant des attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (2 abstentions : Mr Antoine FONT et Mme Carole CHEVREUX),

APPROUVE le montant des attributions de compensations définitives 2016 et provisoires 2017 (voir annexe 3).

2 - PACTE RÉGIONAL DE RURALITÉ

Lors du Conseil municipal du 14 Septembre 2016, des projets de travaux d'entretien avaient été validés aux écoles ainsi qu'à la garderie. Une délibération (n° 2016-14/09-06) a été prise dans ce sens avec une autorisation de demander les subventions auprès du conseil régional via le Fonds Régional de développement des communes.

Un courrier arrivé ce matin par mail, nous demande de lister les travaux dans le corps de la délibération.

La Tissuterie	Rideaux occultants inifugés	502,83 €
AEI	Sécurisation serrures école élémentaire	4 249,24 €
AEI	sécurisation serrures école maternelle	4 609,73 €
AEI	Sécurisation serrures garderie	1 118,14 €
ZI OUEST	PERMEO	1 534,24 €
RESEAU PRO	Ciment pour sécuriser le préau de l'école maternelle	956,36 €
AEI	Clôture pour sécuriser les deux écoles	1 596,00 €
COMESSA	Tx menuiserie école élémentaire	930,03 €
DILLAY Franck	Escalier dans la galerie de l'école maternelle	2 720,80 €

DÉZÉ Vincent	Réfection classe bâtiment élémentaire	3 012,65 €
TOTAL		21 230,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la demande de subvention auprès du fonds régional de développement des communes pour l'ensemble de ces travaux d'aménagement.

3 -QUESTIONS DIVERSES

Urbanisation, revitalisation quartier Arbrissel

Suite au dernier compte rendu du Conseil municipal du 22 Novembre des propriétaires de la rue Robert d'Arbrissel s'inquiètent du devenir de leurs fonds de parcelles.

Comme prévu initialement, les membres de la commission voirie iront sur place pour étudier la faisabilité des divers projets évoqués. Mme le maire a déjà laissé un message, aux riverains en question afin de les rassurer. Une information sera ensuite adressée aux propriétaires qui seront tenus informés en temps réel de l'étude menée.

La fontaine : Suite à la réunion du 24 Novembre 2016, en présence des artisans et de leurs experts en assurance qui ont pu échanger sur leurs différents avis quant à la responsabilité de chacun, une nouvelle rencontre sera programmée en janvier 2017 où l'expert de la commune rendra ses conclusions.

Distributeur de baguettes : Suite à la suggestion de Mme le Maire qui avait reçu un mail d'un fournisseur, Mr ROUESSARD, boulanger place des Plantagenêts, a adressé un courrier auprès de la mairie concernant l'implantation d'un distributeur de baguette près de l'abribus avenue des roches.

Pour que le conseil municipal puisse lui répondre, les élus doivent avant tout analyser le lieu où les administrés pourraient se servir sans danger ni gêne de stationnement et de circulation.

Les Membres de la commission voirie se rendront sur place pour étudier la faisabilité de cet objectif. Un courrier de réception de la demande sera adressé à Mr ROUESSARD.

SA d'HLM Immobilière Podeliha

Cette agence, propriétaire de plusieurs logements sociaux sur la commune, a décidé, en cession du Conseil d'Administration, la vente d'un lot situé 19 impasse des Moulins, estimé par les Domaines à hauteur de 40 000 €.

Repas annuel des Élus et des Agents : Le repas aura lieu à l'école hôtelière de SAUMUR le 08 Février 2017, prix du repas 14 € sans les vins. Une fiche de présence sera transmise à chaque Élus et Agents.

Assainissement

Les diamètres des tuyaux seront changés en 110 mm au lieu de 60. Dans ces conditions la bache de rétention ne sera plus utile. Celle-ci installée en 2009 pourra être vendue.